CAISSE DE PENSIONS
CANTON DE NEUCHÂTEL

Informations aux bénéficiaires de rentes

Décembre 2022

Gouvernance

En raison d'un environnement mondial incertain, la Caisse de pensions (cpcn) aura été confrontée à une année 2022 bien noire et un rendement exceptionnellement négatif. Néanmoins, la ligne de prudence (réserves) et les travaux de consolidation (provisions) des dernières années permettent de faire face à la pire année boursière depuis plus d'une décennie. La réserve de fluctuation de valeur (RFV) demeure bien dotée et le chemin de croissance est parfaitement respecté. La plus extrême prudence est de mise dans un contexte de turbulences persistantes.
Le Conseil d'administration œuvre depuis plusieurs années à *construire pour l'avenir,* entre consolidation de l'assise financière et renforcement de la sécurité. A l'appui de trois années d'excellentes performances entre 2019 et 2021, les décisions ont constamment privilégié les lignes de prudence et concentré les efforts sur la dotation de la RFV, la consolidation structurelle et l'instauration d'une discipline stricte de coûts.
Prudence et anticipation permettent aujourd'hui d'être protégés face à ces crises qui s'enchaînent.

Assurance

Adaptation à l'évolution des prix

En application des articles 36 LPP et 28 du Règlement d'assurance (RAss), le Conseil d'administration doit examiner, chaque année, l'adaptation éventuelle des rentes règlementaires à l'évolution des prix à la consommation, dans la limite des possibilités financières de la Caisse. Il a décidé à cet égard de ne pas indexer les rentes au 01.01.2023.
Malgré une évolution de l'indice des prix à la consommation de mai 2021 à mai 2022 relativement importante (2.9 %), le Conseil a tenu compte du fait que les pensionnés actuels bénéficient de conditions de retraite plus favorables que celles attendues à futur. Les nouveaux retraités disposent également de conditions préférentielles – au sens de la comparaison avec les assurés actifs – grâce aux mesures d'accompagnement et aux intérêts crédités ces dernières années, sensiblement supérieurs aux projections. En ce sens, la Caisse peut considérer que les promesses de prestations plus élevées sur lesquelles se fondent les rentes en cours ont déjà anticipé une partie des adaptations futures au renchérissement.
Rappelons encore que les rentiers de la Caisse ont reçu le versement extraordinaire d'une rente mensuelle supplémentaire au début 2022.

Nouvel horaire, et soutien en continu

Les horaires d'ouverture au public de la Caisse changeront dès le 01.01.2023. Désormais, nous vous recevons, sans rendez-vous, et répondons à vos appels téléphoniques ***les lundis et mardis de 8 h à 12 h, les mercredis et jeudis de 13 h à 17 h et les vendredis de 10 h à 14 h.*** En dehors de ces horaires, nous vous recevons sur rendez-vous pris par téléphone, par courriel ou simplement sur notre site Internet.
Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'effectuer, en tout temps, vos démarches administratives sur notre site Internet. Le développement des outils a pour objectif de pouvoir vous accompagner en continu et vous soutenir de manière probante. Des séances sont également organisées régulièrement pour des informations générales ou spécifiques.

FPMSP, provision spécifique

La provision pour l'indexation des rentes des assurés de l'ancienne Fondation de la Maison de Santé de Préfargier (ex-FPMSP) – au sens de l'article 15 du règlement d'utilisation – a été épuisée lors de la dernière indexation au 01.01.2022. Dès lors, les assurés pensionnés de l'ex-FPMSP ne bénéficieront plus de l'indexation prévue dans le règlement.

Concubinage

Nous vous rappelons que la Caisse accorde, sous certaines conditions, les mêmes droits au concubin survivant qu'au conjoint survivant. Pour en disposer, il est impératif d'annoncer la désignation de son/sa concubin-e, par écrit et de son vivant. Un formulaire est à disposition sur notre site Internet ou sur demande auprès de notre Administration.

Versement mensuel de votre rente

En 2023, le versement de votre rente s'effectuera, comme jusqu'ici, aux environs du 24 de chaque mois. Le planning de versement mensuel est disponible sur notre site Internet.

Documents remis

Vous recevez, en annexe à cette brochure, les documents suivants :

- une ***fiche d'assurance*** au 1er janvier 2023 ;
- un ***certificat de rente*** attestant les montants versés en 2022 (à joindre à votre déclaration fiscale) ;
- pour les assurés domiciliés **à l'étranger**, un formulaire d'***attestation de vie*** à certifier par l'Autorité communale de votre domicile (police des habitants, mairie, police, etc.) ou par nos soins lors d'un passage en nos bureaux (sur rendez-vous, avec pièce d'identité). **Cette attestation doit nous être retournée signée d'ici fin mars 2023.**

Gestion de fortune

Les marchés financiers ont connu une année 2022 très difficile. Ils ont en effet fortement chuté en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de la progression constante de l'inflation tout au long de l'année. La hausse des prix a en effet atteint des niveaux qui n'avaient plus été vus depuis plus de 40 ans, notamment aux Etats-Unis. Pour contrer cette augmentation, les banques centrales ont agressivement remonté leur taux d'intérêt. La Banque nationale suisse (BNS) a notamment relevé son taux directeur à deux reprises pour le faire passer de -0.75 % à 0.50 %, revenant ainsi en territoire positif pour la première fois depuis 2015. Le pessimisme ambiant s'est toutefois atténué dès la mi-octobre, lorsque l'inflation a, semble-t-il, atteint un pic, les investisseurs tablant sur un resserrement moins agressif des banques centrales dans les mois à venir. A l'exception des liquidités, aucune classe d'actifs n'a réchappé à la morosité ambiante. Dans ces conditions, le portefeuille affiche une performance négative pour la première fois en quatre ans.

Gérance immobilière

Notre gérance immobilière a changé d'identité visuelle en juin 2022, avec un tout nouveau logo, et se nomme désormais **Gérance** cpcn (Gérance de la Caisse de pensions du Canton de Neuchâtel). Ce changement visuel marque l'appartenance de la gérance à la Caisse de pensions, de manière significative et pérenne.

La Gérance a en outre mis en place un nouveau site Internet **www.gerance.cpcn.ch**, convivial et dynamique, dans la ligne du développement et de la modernisation de ses services. Les collaborateurs/trices de la Gérance sont volontiers à votre disposition pour tout renseignement et/ou demande de visite concernant les 130 immeubles de la Caisse en gestion.

Contact :
info@gerance.cpcn.ch
032 889 64 90

Info

Comment s'informer ?

Les résultats hebdomadaires sont publiés sur notre site Internet. Les résultats définitifs de l'année 2022, ainsi que le rapport de gestion et les comptes, seront disponibles à la fin du 2e trimestre 2023 (www.cpcn.ch). Vous y trouvez également les actualités et la présentation de la Caisse, ainsi que la loi et les règlements.

cpcn CAISSE DE PENSIONS CANTON DE NEUCHÂTEL

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
Rue du Pont 23 – 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 48 00 – info@cpcn.ch – www.cpcn.ch